

# CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

— Projet de construction de l'établissement pénitentiaire  
nord-francilien

— Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU)  
des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)  
MORANGLES (60)  
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)  
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

[www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr](http://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr)

# UN PROJET AU CŒUR DE POLITIQUES PUBLIQUES

## LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

**600** places

**16** ha de surface  
du site d'étude

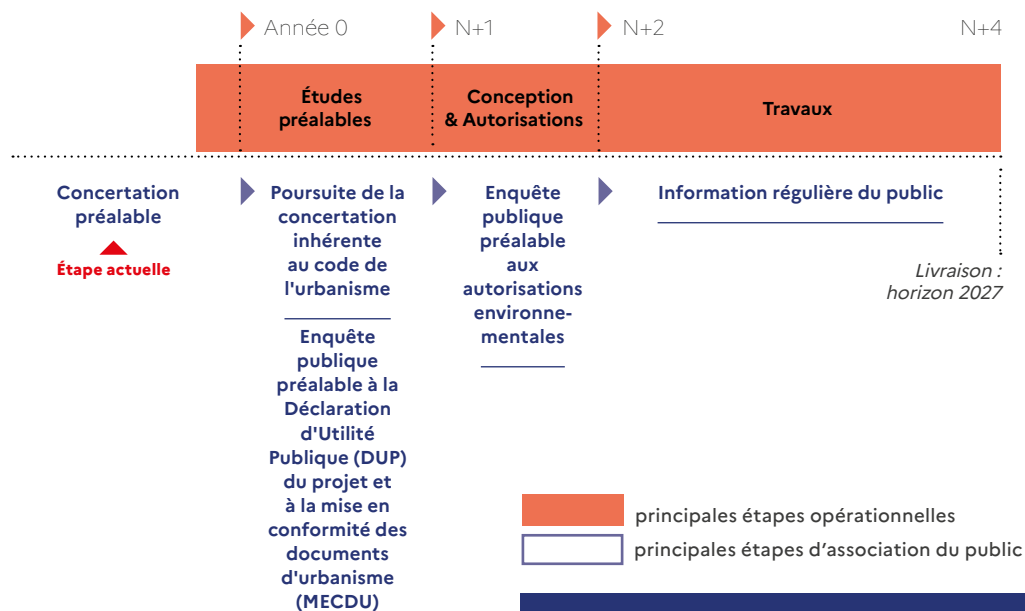
## Un projet local pour un enjeu national

Le projet consiste à créer **un nouvel établissement pénitentiaire de 600 places à Bernes-sur-Oise (Val-d'Oise)**.

Il s'inscrit dans le cadre du **Programme immobilier pénitentiaire**, initié par le Président de la République, dont

l'objectif est la création de **15 000 nouvelles places sur le territoire national à l'horizon 2027** et dans le **Plan Val-d'Oise**, qui a notamment pour objectif **l'amélioration des infrastructures de Justice**.

## LE CALENDRIER TYPE DU PROJET



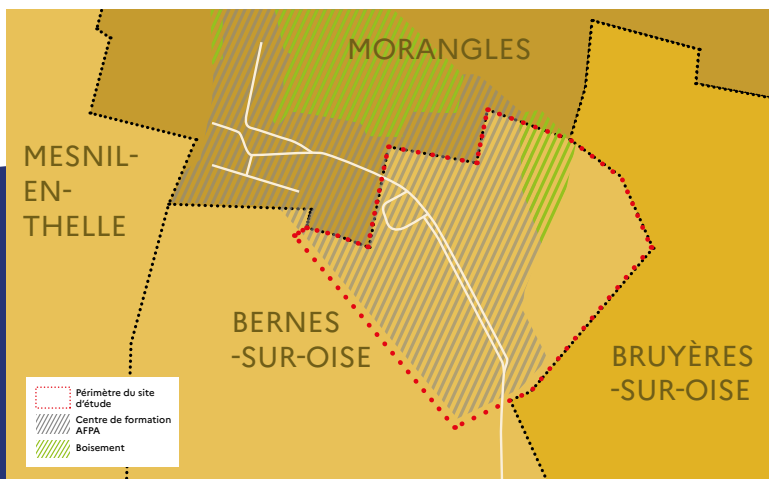
# LA LOCALISATION PRÉFÉRENTIELLE DU PROJET



Le site d'étude est localisé sur une parcelle en partie occupée par l'Agence nationale pour la formation des adultes (AFPA). Les plateaux de formation de l'AFPA, qui seraient impactés par le projet, seraient réimplantés sur les terrains qu'elle occupe à Bernes-sur-Oise ou à Morangles.



La localisation préférée du projet



Zoom sur la localisation préférée du projet



## La mise en compatibilité des Plans Locaux d'urbanisme (PLU)

Le PLU actuellement en vigueur sur la commune de Bernes-sur-Oise ne permet pas la création de l'établissement pénitentiaire. Une mise en compatibilité de ce dernier est donc nécessaire pour autoriser le projet dans la zone concernée sur la commune de Bernes-sur-Oise. La réimplantation des plateaux de formation de l'AFPA, sur site, nécessiterait probablement une mise en compatibilité du PLU de la commune de Morangles.

## LES ACTEURS DU PROJET



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Le ministère de la Justice et l'Administration pénitentiaire: l'utilisateur**

C'est la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Paris qui seront en charge de la gestion quotidienne de l'établissement pénitentiaire une fois celui-ci créé.

### **L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ): le maître d'ouvrage**

L'APIJ supervise le projet de construction du futur établissement pénitentiaire. Elle coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de la réalisation du projet. L'APIJ est à l'initiative du lancement de cette concertation préalable.

**APIJ**

AGENCE PUBLIQUE  
POUR L'IMMOBILIER  
DE LA JUSTICE

# UNE CONCERTATION PRÉALABLE POUR VOUS INFORMER VOUS ÉCOUTER

Portée par l'APIJ, la concertation préalable sur le projet se déroule du **5 janvier au 16 février 2023 inclus**.

Cette concertation s'inscrit dans un double cadre réglementaire : celui du **code de l'environnement** s'agissant du projet de construction, et celui du **code de l'urbanisme** s'agissant de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Bernes-sur-Oise et potentiellement, celle du PLU de Morangles (compte tenu de la relocalisation des plateaux techniques de l'AFPA).

Elle est placée sous l'égide de **deux garants indépendants** nommés par la Commission nationale du débat public : Mme Dalila DA COSTA ALVES et M. Patrick NORYNBERG.

## La concertation préalable permet de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre ;
- de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme concernés ;
- des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

## UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE DEUX GARANTS

Indépendants vis-à-vis du maître d'ouvrage, transparents sur leur travail et dans leur exigence vis-à-vis de ce dernier, et neutres sur le fond du projet, les garants représentent la Commission nationale du débat public (CNDP) et veillent à la mise en œuvre de ses valeurs et principes :

- **Égalité de traitement** : accorder à chaque contribution la même valeur quels que soient son sens et son auteur ;
- **Argumentation** : privilégier une approche plus qualitative que quantitative des contributions ;
- **Inclusion** : aller à la rencontre de tous les publics.

Les deux garants veillent donc à la sincérité, au bon déroulement et aux modalités de la concertation préalable :

- en portant un regard attentif sur la transparence, la clarté et l'objectivité de l'information diffusée et des réponses apportées par le responsable du projet ;
- en permettant l'expression de tous, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention ou prise de position en vue d'un débat constructif entre les différentes parties.

### Des avis et questions peuvent être adressés aux garants :

- Commission nationale du débat public (CNDP), à l'attention de Mme Dalila DA COSTA ALVES et / ou de M. Patrick NORYNBERG, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
- [dalila.dacostaalves@garant-cndp.fr](mailto:dalila.dacostaalves@garant-cndp.fr)
- [patrick.norynberg@garant-cndp.fr](mailto:patrick.norynberg@garant-cndp.fr)





## **Du 5 janvier au 16 février 2023,** **vous pouvez :**

### **Consulter le dossier de concertation et / ou déposer une contribution :**

- en ligne sur : [www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr](http://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr)
- en vous rendant en mairies de Bernes-sur-Oise, de Morangles, de Bruyères-sur-Oise, du Mesnil-en-Thelle, en Préfecture du Val-d'Oise à Cergy ou en Préfecture de l'Oise à Beauvais.\*

### **Échanger avec les acteurs du projet :**

#### **5 janvier 2023** **DÉMARRAGE de la concertation**



##### **Vendredi 6 janvier**

13h30, Centre de Formation AFPA,  
Chemin de Crouy, Bernes-sur-Oise

##### **VISITE DU SITE D'ÉTUDE**

Sur inscription\*\*

[www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr](http://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr)



**Vendredi 20 janvier**  
de 14h à 17h30 à la Mairie  
de Bernes-sur-Oise  
(place de la Mairie)

##### **PERMANENCE D'INFORMATION**



**Mardi 7 février**  
de 14h à 17h30  
à la Mairie de Morangles  
(192 rue du Prieuré)

##### **PERMANENCE D'INFORMATION**

**16 février 2023**  
**CLOTÛRE**  
de la  
concertation



##### **Lundi 9 janvier**

19h30 à la salle des fêtes  
de Bernes-sur-Oise (17 rue Verte)

##### **RÉUNION PUBLIQUE**



##### **Mardi 31 janvier**

18h à la mairie de Bernes-sur-Oise (place de la Mairie)

##### **ATELIER PARTICIPATIF**

Sur inscription\*\* [www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr](http://www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr)

\* Aux horaires d'ouverture habituels

\*\* Dans la limite des places disponibles